

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2016

Convocations : Journal Officiel du 23 décembre 2015  
Tout ménage du 8 janvier 2016

Présidence : M. C.-André Lehmann  
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

87 citoyen-ne-s présent-e-s

## Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et adoption du budget 2016 ainsi que la quotité et les taxes y relatives ;
3. Voter un crédit de Fr. 30'000.— pour la réfection d'une portion de route au lieu-dit La Diérita, à financer par les fonds propres ;
4. Voter un crédit de Fr. 80'000.— destiné à un mandat d'étude pour la réfection des routes, des canalisations d'eau potable, d'eaux usées et de l'éclairage public pour le village de Mormont. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ;
5. Voter un crédit de Fr. 85'000.—, sous réserve de subventions fédérales et cantonales ainsi que des participations privées, pour le remplacement du pont au lieu-dit Les Perches, à financer par les fonds propres,
6. Présentation et adoption des modifications du plan de zones, parcelles nos 414 et 421, 401, 370, 369, 348, 34 ;
7. divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.

Quatre scrutateurs sont nommés : Mme Justine Gschwind et MM Rolf Amstutz, Bénédict Christen et Gabriel Meyer.

## 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2015 est lu et approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

## 2. Présentation et adoption du budget 2016 ainsi que la quotité et les taxes y relatives

Des exemplaires du budget sont disponibles pour les personnes présentes. La secrétaire lit les totaux rubriques par rubriques et le Maire apporte les précisions supplémentaires sur les points sous mentionnés. Ce budget est lu dans sa globalité. Il est basé sur une quotité inchangée et les modifications de taxes inchangées à l'exception des émoluments, conformément au nouveau règlement communal des émoluments, accepté par l'Assemblée du 28 mai 2015 et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La liste des taxes est projetée sur écran.

Autorités et administration générale : émoluments secrétariat : prévisions augmentées suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement des émoluments entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Entretien des locaux administratifs : le lavabo de la salle du conseil sera remplacé.

Travaux publics, plans de zones, communication : pas de commentaire.

Affaires juridiques, Police et affaires militaires et protection civile : pas de commentaire.

Instruction, formation, culture et sport : contribution aux frais de fonctionnement de la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs : reprise des versements dès 2016 et fin de l'alimentation du fonds SIDP-Patinoire.

Aide sociale et santé publique : répartition des œuvres sociales : légère stabilisation des charges.

Economie publique : pas de commentaire.

Finances : amortissements : montant plus important qu'au budget 2015. Charges des immeubles / prestations de tiers pour entretien : révision totale du chauffage du bâtiment 16 (halle et bureau).

Impositions : le Conseil communal a voulu se montrer prudent envers les rentrées fiscales prévues. Nous avons beaucoup de taxations qui sont encore provisoires. En 2016, la commune versera Fr. 114'000.-- au fonds de compensation financière.

Services communaux : canalisations et installations d'épuration : versement SEBA – dès 2016 une taxe de Fr. 9.--/habitants entre en vigueur pour l'assainissement des stations d'épurations relatif au traitement des micropolluants.

Exploitation forestière : ce service boucle avec une perte de Fr. 1'500.--.

Le budget prévoit donc :

Comptes administratifs :	charges Fr.	1'088'150.--	produits	Fr.	1'130'600.--
Services communaux :	charges Fr.	250'800.--	produits	Fr.	245'600.--
Total	charges Fr.	1'338'950.--	produits	Fr.	1'376'200.--

**Soit un bénéfice de Fr. 37'250.--**

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion** : aucune

**Votation** : le budget 2016 ainsi que les taxes y relatives sont acceptés par 86 OUI contre 0 NON et 1 abstention.

3. Voter un crédit de Fr. 30'000.— pour la réfection d'une portion de route au lieu-dit La Diérita, à financer par les fonds propres

Le Maire présente ce point et le dossier est projeté sur écran.

Le plan du tronçon concerné est exposé.

Ce chemin est en mauvais état depuis de nombreuses années et la municipalité de Porrentruy va poser un tapis en macadam sur la partie sud du tracé. Pour cette raison, le bureau CSD a contacté la commune afin de lui proposer de refaire la portion dont elle assume l'entretien. Nous avons reçu une offre établie par le bureau CSD sur la base de coûts unitaires identiques pour la partie supérieure. Les travaux de remise en état du site de l'ancienne carrière/décharge sont terminés. La longueur totale du tracé est de 150 mètres pour une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>. L'option choisie est la démolition et réfection complète pour 60 mètres (partie inférieure) avec la pose d'enrobé bitumeux uniquement sur 90 mètres (partie supérieure).

Le coût estimatif est de Fr. 30'000.—.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion** : M. Rolf Amstutz demande si ce chemin est propriété de la commune. La réponse est oui. M. J.-Paul Gschwind demande si les travaux seront coordonnés avec ceux de la Commune de Porrentruy. La réponse est oui également.

**Votation** : l'Assemblée communale accepte par 85 OUI contre 0 NON et 2 abstentions le crédit de Fr. 30'000.— pour la réfection d'une portion de route au lieu-dit La Diérita, à financer par les fonds propres.

4. Voter un crédit de Fr. 80'000.— destiné à un mandat d'étude pour la réfection des routes, des canalisations d'eau potable, d'eaux usées et de l'éclairage public pour le village de Mormont. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds

Le Maire présente ce point et le dossier est projeté sur écran.

Les buts du mandat demandé sont d'établir un projet d'assainissement des infrastructures du village de Mormont (conduites eau potable, certaines canalisations d'eaux usées, éclairage public, chemins), deviser le coût général des travaux et établir un programme d'exécution des travaux par étapes. Les travaux pourront se faire par secteurs. Ceux-ci sont présentés.

Les études à réaliser par le bureau d'ingénieurs consistent à établir un avant-projet, établir le projet de l'ouvrage et exécuter les démarches pour les procédures de demandes d'autorisations. Les travaux particuliers suivants devront être effectués : les mesures de déflexions des chemins, la reconnaissance des types d'enrobés bitumineux (HAP) et le visionnage de canalisations d'eaux usées et d'eaux claires.

Le devis général totalise Fr. 80'000.--.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion** : aucune

**Votation** : l'Assemblée communale accepte par 82 OUI contre 0 NON et 5 abstentions le crédit de Fr. 80'000.— destiné à un mandat d'étude pour la réfection des routes, des canalisations d'eau potable, d'eaux usées et de l'éclairage public pour le village de Mormont et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds

5. Voter un crédit de Fr. 85'000.--, sous réserve de subventions fédérales et cantonales ainsi que des participations privées, pour le remplacement du pont au lieu-dit Les Perches, à financer par les fonds propres

Le dossier est projeté sur écran.

M. Mario Fleury présente ce point et donne un rapide historique de cet ouvrage.

Ce pont a été construit en 1890 par les CFF qui participaient à son entretien de manière régulière. Au mois de mai 1959, les CFF ont informé les propriétaires que l'entretien de cet ouvrage leur incombera dorénavant totalement.

Cet ouvrage a été détérioré lors d'une crue en février 2015 et au mois de septembre il a cédé lors d'un passage de véhicules agricoles. Deux séances d'informations ont eu lieu avec les propriétaires et utilisateurs, les 20 avril et 15 octobre 2015. Un mandat a été attribué au bureau Buchs & Plumey pour les études (structure et hydrologie) et une demande de subventionnement a été faite.

Afin de garantir un passage, le Conseil communal a pris contact avec la section de la protection de la population au Canton afin d'entamer une démarche auprès du DDPS pour obtenir l'aide de l'armée pour la mise en place d'un pont provisoire. Les frais de subsistance, de remise en état du matériel militaire et des matériaux ont été pris en charge par la commune. Il en est de même pour les démarches et les frais administratifs. Ce pont provisoire a été réalisé du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et il est à disposition pour une durée de 10 mois maximum. La responsabilité de cet ouvrage durant cette période incombe à la commune qui a signé une convention avec la Confédération.

Le nouveau pont sera dans sa conception structurelle identique au pont existant. De nouvelles fondations seront construites sans toucher au lit et aux berges du cours d'eau. Il sera surélevé par rapport à la situation actuelle et les risques liés aux crues et à l'érosion seront pris en compte. Les plans de constructions sont expliqués.

Le coût total des travaux totalise Fr. 85'000.--. La liste du financement est indiquée :

• Subventions fédérales et cantonales 52%	Fr.	44'200.--
• Participation CFF	Fr.	5'000.--
• Participation BKW	Fr.	1'000.--
• Solde entre propriétaires (sans Canton)	Fr.	15'000.--
• Participation communale	Fr.	19'800.--
• Coût total	Fr.	<u>85'000.--</u>

Le solde entre les propriétaires concernés est réparti proportionnellement à la surface de leur bien-fonds.

La suite de ce dossier, si la présente Assemblée accepte le crédit proposé sera d'obtenir l'engagement des propriétaires pour honorer leur part respective et la préparation d'une convention, demander les offres pour l'exécution des travaux et organiser la mise en œuvre du projet au printemps.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion :** M. J.-Pierre Rovelli demande qui est propriétaires de ce pont ? Le Maire lui répond qu'au départ nous ne savions pas à qui appartenait ce pont. Le courrier de 1959 des CFF précise bien que les propriétaires sont les détenteurs des parcelles voisines de ce pont. La commune a pris en main ce dossier car la condition du Canton pour le versement de subventions était que la commune soit le maître d'œuvre. La commune a toujours participé aux travaux d'entretien de ce passage et elle propose d'y participer à nouveau car elle doit garantir son accès aux berges pour l'entretien de ces dernières. Toutefois, une convention pour l'entretien de ce pont dans le futur sera signée avec tous les propriétaires, ceci afin que lorsque se sera nécessaire, les principes de participations aux coûts soient clarifiés pour chacune des parties. M. J.-Paul Gschwind demande si la commune a déjà eu contact avec la famille Zenger, qui avait causée des difficultés lors de la traversée du village ? Nous avons rencontrés les héritiers (4 copropriétaires) et les discussions se passent bien. Mme Annette Gigon demande pour quelles raisons l'assurance de la personne responsable des dégâts n'a pas pris les coûts à sa charge ? L'ouvrage étant déjà abîmé et les propriétaires ayant été informés de sa dangerosité, il n'était pas possible d'annoncer ce dégât à une assurance. M. Walter Amsutz demande s'il n'est pas possible d'acheter le pont provisoire de l'armée ? Non ce n'est pas possible. Il demande également si les démarches ont été prises auprès de la société des pêcheurs ? Nous ferons les demandes auprès du service de l'environnement.

**Votation :** l'Assemblée communale accepte par 77 OUI contre 0 NON et 10 abstentions, le crédit de Fr. 85'000.--, sous réserve de subventions fédérales et cantonales ainsi que des participations privées, pour le remplacement du pont au lieu-dit Les Perches, à financer par les fonds propres.

#### 6. Présentation et adoption des modifications du plan de zones, parcelles nos 414 et 421, 401, 370, 369, 348, 34

En préambule, le Président donne lecture de l'art. 25 du Règlement d'organisation de la commune qui précise que « toutes les personnes directement intéressées par le projet présenté doivent quitter la salle ». Il précise toutefois que les membres de la famille Cuenat peuvent assister à la présentation et si besoin répondre à quelques questions précises des citoyens présents. Toutefois pour la partie discussion et votation, ils devront sortir.

Le Maire présente ce point et le dossier est projeté sur écran.

Cette modification du plan de zones fait suite à la demande en décembre 2013, de l'entreprise Cuenat SA qui cherchait du terrain pour réaliser un centre de recyclage pour matériaux bitumineux, matériaux pierreux et béton. Le plan du projet tel que prévu, s'il se réalise, est présenté. Est également expliqué le périmètre qu'il est prévu de mettre en zone artisanale et celles des parcelles qui reviendront en zones agricoles en contrepartie.

Le Conseil a proposé le site de Mormont au lieu-dit «Les Champs du Blé» et fixé ses exigences. Ce choix a été fait car il est à proximité d'une zone artisanale existante, éloignée du village, adaptée à ce genre d'activité, le transit peut se faire hors localité et nous avons eu l'accord de la municipalité de Porrentruy, propriétaire du terrain.

L'entreprise a mandaté le bureau d'ingénieurs CSD pour établir les documents nécessaires. En septembre 2014, suite à l'examen préalable du dossier, le service du développement territorial (SDT) fixait les exigences suivantes : compensation intégrale de la surface mise en zone à bâtir, établissement d'un rapport sur l'exposition au bruit lié à l'activité de

concassage, compensations paysagères et milieux naturels et fourniture d'un avant-projet de l'aménagement du site.

Le dossier a été déposé publiquement du 7 octobre au 9 novembre 2015 et nous avons reçu une opposition de citoyens riverains au projet. Une séance de conciliation a été organisée le 12 décembre 2015 suite à laquelle l'opposition a été maintenue. Le Conseil, à la majorité, a décidé de soumettre les modifications du plan de zone à l'Assemblée communale. L'opposition sera traitée par le SAT en cas d'acceptation des modifications du plan de zones par l'Assemblée communale.

#### Questions à l'intention de la famille Gérard Cuenat

Mme Annette Gigon demande si des tests sur les décibels ont été effectués ? la réponse est oui et les résultats de ceux-ci étaient inférieurs à la norme fixée.

Le Président rappelle que les questions sont destinées à la famille Cuenat, les questions d'ordre général seront traitées dans la discussion qui suivra. Mme Gigon adressait sa question à M. Cuenat.

M. Denis Grillon demande pour quelle raison une balance figure sur le plan ? cela n'a pas été précisé lors de la séance de conciliation et il demande à quoi elle servira si ce centre de recyclage est destiné aux affaires privées de l'entreprise Cuenat SA. M. Gérard Cuenat lui répond qu'il doit tirer les tiquets de pesées, ils le font déjà actuellement.

Comme il n'y a plus de question à l'auteur du projet, les membres de la famille Cuenat quittent la salle.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion :** M. J.-Paul Gschwind prend la parole au nom des opposants et explique les arguments qui ont motivés cette opposition. Lorsqu'il était Maire de la commune, il avait réussi à trouver un arrangement avec la commune de Porrentruy et un contrat avait été signé. Ce terrain devait revenir, lorsque le nettoyage de l'ancienne décharge serait terminé, à l'agriculture. Cette opposition n'est pas dirigée contre l'entreprise Cuenat et n'est pas politique. Ils craignent les nuisances telles que le bruit, la poussière et le trafic. Plusieurs questions restent en suspens, à savoir : 1. si la machine doit concasser du béton il faut d'abord souvent le casser en morceaux, est-ce que les tests de bruit ont pris en compte les marteaux-piqueurs ? 2. Ce site est classé site pollué, quand est-il actuellement ? 3. Les terrains remis en zone agricole en compensation sont lesquels exactement ? Pour les opposants, les quantités qui seront concassées et traitées à Mormont seront plus importantes qu'annoncées. M. Gschwind ajoute encore que personnellement il n'est pas contre le développement de cette zone mais pour qu'en contrepartie cela offre des emplois et un développement pour le village.

Le Maire prend la parole pour répondre au mieux aux questions abordées par M. J.-Paul Gschwind. Concernant le concassage du béton (1), le marteau-piqueur est surtout utilisé sur les chantiers directement ceci afin de pouvoir transporter plus facilement le matériau. Au sujet de la pollution du site (2), la commune de Porrentruy a dû effectuer de nouvelles analyses qui ont révélées que la pollution a fortement diminuée et les estimations ont révélé qu'au cours des 20 dernières années, la quantité de polluants recensés a fortement diminuée. L'état de surveillance a été levé. Les parcelles remises en zone agricole pour la compensation (3) sont montrées sur le plan et énumérées. Il s'agit des parcelles appartenant à Mme Paulette Cuenat (parcelle no 421), Mme & M. Françoise & Roland Cuenat (parcelle no 370), Mmes Paulette et Françoise Cuenat (parcelle no 369), entreprise Cuenat SA (parcelle no 401) et Mme Vréni Loosli (parcelles nos 34-348). Les terrains de la famille Cuenat sont les talus situés le long de la Route de Mormont et la parcelle de Mme Loosli donne derrière l'entreprise Cuenat. La surface totale est supérieure aux 6 mille m<sup>2</sup> demandés. De plus ces parcelles étaient déjà destinées à revenir en zone agricole dans les discussions relatives à la révision du plan d'aménagement local (PAL). Concernant le développement de l'activité et du site, toute demande d'agrandissement éventuel ouvrirait à nouveau une procédure identique de modification de plan de zones à laquelle chacun pourrait s'opposer.

M. J.-Paul Gschwind demande encore si la commune ne peut pas racheter le terrain à la commune de Porrentruy ? Ce terrain étant en zone agricole et de plus de 2500m<sup>2</sup> les communes ne peuvent pas l'acquérir. Seul un agriculteur peut le faire. Toutefois dans le cas présent, la vente serait peut-être possible, faudrait se renseigner, vu que le propriétaire est déjà une collectivité publique.

Mme Annette Gigon remarque que le site abrite déjà une entreprise (hangar) pourquoi ne pas y implanter une deuxième.

M. Denis Grillon demande quelles sont les normes concernant la distance minimale avec le village et si des conditions sont émises pour le bruit ? Réponse : il n'y a pas de limites de distance fixées mais l'emplacement doit répondre aux normes de bruit. La distance avec le village de Mormont est de plus de 400m jusqu'aux premières habitations. M. Grillon demande qu'une nouvelle expertise soit effectuée car selon lui les essais du 20 juin 2015 ne répondaient pas aux conditions réelles d'utilisation future (emplacement du concasseur et matériaux concassés). Réponse : l'expertise a été exécutée sérieusement et tous les matériaux prévus dans le futur étaient sur place et ont été testés. Il demande encore si des essais ont été faits ailleurs, sur d'autres sites ? L'ancienne carrière se serait bien prêtée pour cette activité. Réponse : le Conseil a uniquement proposé le site de Mormont car il est adapté à ce genre d'activité. La commune ne peut pas en proposer d'autre car elle n'en a pas à disposition. L'ancienne carrière se situe en zone forestière ce qui rend toutes démarches inutiles. Il y a peu, l'entreprise Cuenat a été dénoncée et a dû s'acquitter d'une amende en raison d'un tas de matériaux inertes (reste des essais) qui avait été entreposé à la carrière.

M. Gérard Etique demande quel sera le chemin d'accès à ce centre ? Réponse : nous avons un accord préalable d'armasuisse pour l'utilisation de la route d'accès aux pistes de la Place d'armes de Bure. Une convention sera rédigée et signée en fonction de la votation de ce soir.

M. J.-Jacques Lehmann voudrait connaître les résultats des tests de bruit ? Réponse : l'étude fait état d'une évaluation de 34 à 47 décibels alors que la norme fixée pour le bruit en journée est de 55 décibels.

M. Martial Forster demande si des heures d'exploitation ont d'ores et déjà été fixées avec l'entreprise ? Réponse : non pas encore, de telles conditions pourront être fixées dans le cadre de la procédure de permis de construire. Les volumes prévus correspondent à 1 jour d'activité par semaine de concassage sur une année. Il demande encore si le talus sera nivelé ? Réponse : effectivement le niveau sera modifié.

M. Serge Gschwind informe l'Assemblée qu'il n'a pas fait opposition au projet car il fait partie du Conseil communal. Selon lui, les investissements engendrés par ce projet sont trop importants pour que l'entreprise ne songe pas à développer cette activité.

M. Pascal Gschwind indique que le bruit sera différent étant donné que la machine sera posée sur le talus et pas où elle l'était lors de essais. Réponse : une haie sera plantée et retiendra également le bruit. Le concasseur fait effectivement du bruit mais n'empêchait pas, lors des essais, deux personnes de se parler à proximité. M. Pascal Gschwind ajoute qu'il a déjà eu beaucoup de désagréments avec l'ancienne décharge et que le trafic va déranger son bétail. M. Mario Fleury prend la parole et lui fait remarquer que dans ces conditions, il faudrait interdire tout trafic de véhicules agricoles dans le village de Mormont. Pour sa part il est tout à fait favorable à cette mise en zone.

M. Rolf Amstutz relève que lors des essais il est resté chez lui avant de se rendre sur place. Il a bien entendu du bruit mais pas beaucoup. Il soutient ce projet car la demande émane d'une entreprise basée au village et qui en a besoin pour son développement.

M. Georges Meyer ajoute que lui-même en tant qu'entrepreneur a été obligé, à un moment donné, de chercher des moyens et des solutions pour développer son entreprise et de ce fait il comprend la famille Cuenat. Il était présent lors des essais et pour lui les nuisances sonores sont supportables.

**Votation :** l'Assemblée communale accepte à la majorité 58 OUI contre 16 NON et 8 abstentions (82 = 87 citoyens moins 5 sortis) les modifications du plan de zones, parcelles nos 414 et 421, 401, 370, 369, 348, 34.

Les membres de la famille Cuenat réintègrent la salle et le résultat leur est communiqué.

## 7. Divers

Révision du plan d'aménagement local (PAL) : le Maire informe l'Assemblée que notre commune a été contactée par le Canton dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal de s'intégrer dans le projet de création d'un pôle urbain avec Porrentruy. Ce projet sera présenté aux membres de la commission consultative du PAL prochainement.

### Demande des citoyens présents :

M. J.-Jacques Lehmann :

- Que se passe-t-il avec les transports scolaires ? Le CarPostal sert aux transports des écoliers ?

Réponse : oui à présent une partie des transports scolaires est effectuée avec CarPostal. Cela suite à une demande des collectivités pour développer les transports publics.

- Nous avons indiqué sur notre dernier tout ménage les déprédations et saletés faites à la Gare de Courchavon par des jeunes gens en vélo. Ne serait-il pas possible d'écrire aux parents concernés car ces enfants se mettent régulièrement en danger avec leur vélo (roue arrière sur la route cantonale, virage serré et ou sortie sur le milieu de la route etc.)

Réponse : nous en parlerons et aviserons les parents si la situation perdure.

M. J.-Pierre Rovelli :

- Ne serait-il pas possible d'augmenter notre budget pour les décorations de Noël, notamment les guirlandes des sapins ?

Réponse : nous verrons pour Noël 2016.

- Il faudrait mettre plus de sel sur le trottoir vers la maison de Mme Sandrine Tafurth Garcia, il est en devers et dégèle difficilement.

Réponse : nous aviserons la personne chargée de le faire.

M. Martial Forster :

- Le Conseil a-t-il prévu de remplacer M. Serge Boillat au sein du Conseil communal ?

Réponse : la place vacante sera occupée soit par remplacement soit par élection libre.

M. Gérard Etique :

- Sur le dernier tout ménage, les coordonnées d'un responsable d'un lycée dans le Canton d'Uri semblent erronées, notamment le no de portable dans lequel visiblement il manque un chiffre.

Réponse : la secrétaire s'est fait la même réflexion mais a recopié les données indiquées. Pour prendre contact il vaut mieux utiliser les autres possibilités (téléphone fixe, adresse mail).

M. Gérard Cuenat prend la parole et remercie le Conseil communal ainsi que les citoyens pour leur soutien.

Mme Annette Gigon a calculé le nombre de personnes dans la salle, nous étions 89 personnes dont 87 ayant-droit.

Le Maire remercie les personnes présentes en nombre ce soir et leur souhaite une bonne soirée et il n'est pas trop tard, une bonne année 2016.

M. Charles-André Lehmann remercie le Maire, la secrétaire et tous les membres du Conseil communal et présente également ses vœux sincères à toutes les personnes présentes. Il espère que les prochaines Assemblées réuniront autant de citoyen-ne-s.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 22.05.

Courchavon, le 2 février 2016.

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : \_\_\_\_\_

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Charles-André Lehmann

Florence Marie Gerber